

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS262

présenté par

M. Saddier, Mme DUBY-MULLER, M. Sermier, M. Viry, M. Bazin, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Reiss, M. Lurton et Mme Genevard

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.